

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE SPÉCIALE DU 20 FÉVRIER 2008

Procès-verbal de la séance spéciale du mercredi, 20 février 2008, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 h 00.

Sont présents:

Le maire: Clément Morin

et les conseillers:

*Dominique Boutin
Marc Chalhoub
Louise Turmel

Daniel Blais
Éric Blanchette
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCATION ET OBJET

La présente séance a été convoquée conformément à l'article 324 du code municipal et par avis de convocation selon la Loi. Les sujets suivants sont traités:

1. Développement résidentiel de la municipalité de Saint-Isidore;
2. Modification de la résolution no 2007-09-238;
3. Dossier des élus;
4. Plainte au ministère du revenu;
5. Période de questions;
6. Clôture et levée de la séance.

2008-02-42

1. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

IL EST PROPOSÉ PAR MARC CHALHOUB,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil fixe pour les transactions à venir de tout promoteur les conditions suivantes relatives à chaque offre d'achat et acte de vente concernant le développement résidentiel de la municipalité de Saint-Isidore:

- C contenir un maximum de trois (3) terrains au prix de un dollar et vingt-cinq cents (1,25 \$) du pied carré;
- C remettre l'acompte exigé et verser le solde en totalité dans les délais prescrits;
- C respecter l'ensemble des conditions et obligations stipulées.

Adoptée

2. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO 2007-09-238

Le conseiller Marc Chalhoub propose l'ajout suivant à la résolution no 2007-09-238 adoptée à la séance régulière tenue le 4 septembre 2007, mandatant le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, à signer l'offre d'achat et l'acte de vente relativement aux terrains situés dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin - Phase 2», en autant qu'aucune spécification importante ne soit mentionnée auxdits documents:

QUE le conseil soit avisé en séance régulière ou spéciale et ce, avant toute signature,

d'un éventuel et même propriétaire et/ou promoteur désirant acquérir plus d'un (1) terrain, à l'exception de ceux destinés à la construction de maison jumelée.

Le conseiller Éric Blanchette appuie et la conseillère Louise Turmel enregistre son désaccord.

Le vote est exprimé:

Pour: Daniel Blais, Éric Blanchette, Marc Chalhoub, Hélène Jacques
Contre: Dominique Boutin, Louise Turmel

Le maire Clément Morin exerce son droit de veto à la présente résolution.

3. DOSSIER DES ÉLUS

Le conseiller Éric Blanchette propose le changement suivant concernant l'attribution des dossiers à chaque élu municipal:

C Ressources humaines: remplacement de Louise Turmel par Dominique Boutin. Ce dernier accepte.

Le conseiller Daniel Blais appuie et la conseillère Louise Turmel enregistre son désaccord.

Le vote n'est pas exprimé de façon claire et précise.

Le maire Clément Morin exerce son droit de veto à la présente résolution.

** Le conseiller Dominique Boutin quitte la séance à 20 heures 45.*

2008-02-43

4. PLAINTÉ AU MINISTÈRE DU REVENU

ATTENDU QUE monsieur Alain Rhéaume résidant au 256 Place Gagné à Saint-Isidore a prétendu lors de la séance publique du 14 janvier 2008 détenir des informations confidentielles concernant le dossier de la municipalité de Saint-Isidore auprès du ministère du revenu du Québec avec qui ce dernier a un lien d'emploi;

ATTENDU QUE les membres du conseil exigent la confidentialité requise de la part du contribuable concerné;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MARC CHALHOUB, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE LOUISE TURMEL ENREGISTRANT SON DÉSACCORD

QUE le conseil mandate le maire Clément Morin à signifier formellement à monsieur Alain Rhéaume de cesser tout propos concernant les informations confidentielles relatives au dossier de la municipalité de Saint-Isidore auprès du ministère du revenu du Québec.

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2008-02-44

6. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.
IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES

CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 55.

Adopté ce _____ 2008.

Clément Morin
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière
